



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service NOR : MENH2407165N du 24 mai 2024 parue au BO n°26 du 27 juin 2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16 octobre 2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4454, en Eco-gest option transport logistique, de la composante FSA est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	JAMIN	BENEDICTE	MCF	6
Mme	LECOCQ	LAURANCE	AGREGE	1300
M.	LONGUEPEE	JEROME	MCF	6
M.	MALESYS	ALAIN	MCF	60
Mme	VITTU	ANNE	CERTIFIE	8010
M.	ZALEWSKI	LAURENT	PR	60

**Article 3 :** Monsieur Laurent Zalewski est nommé président de la commission d'affectation et Monsieur Alain Malesys est nommé vice-président de la commission d'affectation.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 23 octobre 2024  
Président

  
Pasquale MAMMONE